



COMMUNE DE MELSHEIM

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
93 rue de l'Ecole – 67270

Téléphone : 03.88.91.52.62 - Email : mairie.melsheim@payszorn.com

Extrait du Procès-Verbal

du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} février 2018

Conseillers élus : 15

Présents : 9

Date de convocation :
23/01/2018

Compte-rendu affiché
le 14/02/2018

Sous la présidence de M. Eric GUILLAUME, Maire

Membres présents : LIENHARDT Marc, WENDLING André, Adjoint
KARCHER Christelle, MORIN Franck, RICHERT Edith,
SCHAEFFER Mireille, SCHEER Philippe, STAATH Jean-Baptiste

Membres excusés : SCHALL Pierre-Yves, DEMESY Didier, ERTZ Mathieu,
LAPP Kathy, MERCKLING Eddy, VAUTRIN Thierry

Ordre du Jour:

1. [Approbation du procès-verbal de la dernière séance.](#)
2. Nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn
3. Sécurité des voiries
4. Poste de secrétaire
5. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du vendredi 8 décembre 2017

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn **Le Conseil Municipal,**

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 mars 1996 portant création de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU les arrêtés préfectoraux des 31 décembre 1996, 4 juin 1998, 16 juin 2000, 26 octobre 2000, 26 mars 2003, 24 novembre 2005, 18 avril 2008, 4 août 2008, 12 février 2013, 20 juillet 2015 et 13 décembre 2016 portant modification des statuts et extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

Compte tenu de la mise en œuvre d'un Schéma Départemental de Liaisons Douces, de la nécessité de raccorder sur ce schéma le territoire du Pays de la Zorn, des difficultés rencontrées entre plusieurs Communes pour financer des opérations de liaisons douces, et du danger que présentent actuellement les axes routiers pour les cyclistes, il y a lieu de réaliser ces opérations dans le cadre de la solidarité intercommunale.

Compte tenu des propositions des services de l'État de créer sur chaque territoire un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) car cette délinquance ne se résume plus dans les agglomérations et les banlieues mais gagne progressivement le milieu rural et que la lutte en la matière doit être partagée par l'ensemble des acteurs publics.

La modification des statuts est donc la suivante, telle qu'elle est reproduite ci-après :

Compétences optionnelles :

2/ Création, aménagement et entretien de la voirie

Etudes, création, aménagement, gestion et entretien de la voirie communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Les voiries internes de dessertes des zones d'activités, des équipements et des zones d'aménagements concertés communautaires.
- Les places de stationnement des équipements communautaires.
- Les travaux de création et d'aménagement d'infrastructures routières de sécurité rendues nécessaires à la réalisation des zones d'activités, des zones d'aménagements concertés.

Élaboration d'un schéma de liaisons douces / voies vertes entre des Communes du territoire et réalisation des opérations d'investissements hors agglomération.

Compétences facultatives :

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn annexés à la présente délibération.
- **DEMANDE** à M. le Préfet de prononcer cette modification par arrêté.

3. Sécurité des voiries

Une réflexion est en cours pour la sécurisation de la rue Basse entre le croisement avec la rue des Eglantines et le croisement avec la rue de la Laiterie (Virage en S) :



(Copie d'écran Googlemaps)

Il n'y a ni visibilité, ni trottoirs pour les piétons et poussettes. Plusieurs options peuvent être envisagées :

- mettre en place un sens unique
- aménager une zone de rencontre limitée à 20km/h
- ...

M. LIENHARDT se charge de se renseigner sur les différentes options possibles.

4 Poste de secrétaire

Monsieur le Maire présente la nouvelle secrétaire de mairie, Madame Sylvie Stamm. Madame Stamm est pour le moment mise à disposition par le service Intérim du Centre de Gestion 67, en attendant la création d'un poste titulaire permettant son embauche par la commune.

5. Divers

- Coulées eaux boueuses : suite à une réunion avec le SDEA, les travaux ne pourront démarrer qu'après la finalisation des différentes études.
- Formation d'une ½ journée à la ComCom du Pays de la Zorn pour le nouveau site internet des communes

Séance close à 22h00

Le Maire

Eric GUILLAUME